

Critères pour l'évaluation des travaux écrits

L'objectif est que les étudiantEs, dans leur travail écrit, démontrent leurEs capacités à examiner une question spécifique au moyen de l'argumentation scientifique. Il est attendu des étudiantEs qu'ils traitent de manière réflexive les concepts utilisés, citent les auteurEs majeurEs du champ thématique, agencent contextuellement et historiquement les concepts et auteurEs et s'appuient sur des exemples pour illustrer leurs propos et idées. Le texte doit être structuré et rédigé de manière lisible.

Les travaux sont examinés conformément aux quatre critères suivants :

1. Capacité à gérer les concepts utilisés

- Origine et définition des concepts
- Définition des concepts et des approches théoriques s'y référant
- Dimension réflexive : préciser et discuter les concepts

2. Pertinence de l'argumentation de fond et réflexivité

- Argumentation cohérente et serrée
- Liens et articulations entre les sous-chapitres du texte
- 'Fil rouge' conducteur structurant le texte
- Réflexions propres découlant de l'argumentation

3. Pertinence des références de la littérature citée

- Les auteurEs important du champ thématique traité devraient être citéEs
- Les auteurs sont replacés dans leur contexte historique et théorique

4. Valeur de scientificité

- Un style journalistique ou normatif est à éviter
- Citations selon des critères scientifiques reconnus
- Construction et structure du travail
- Style d'écriture et éloquence linguistique